

Mise en ligne le : **05 OCT. 2022**



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

-----  
**Séance du 27 septembre 2022**

**DELIBERATION N° 31/2022**

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. OULIE Gérard (pouvoir à M. PORTE Henri-Michel),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 23 septembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12 (douze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUPRES  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'EPICERIE SOCIALE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015.

Considérant que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le contexte de pandémie et de paupérisation accrue, a lancé un appel à projet visant à apporter un soutien aux opérations de distribution d'aide alimentaire à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté.

**DELIBERATION N° 31/2022 suite**

Considérant que le projet social de l'épicerie du CCAS de Vitrolles et ses objectifs 2022 correspondent aux attendus de l'appel à projets du Conseil départemental, à savoir, une approche et une intervention innovante en proposant une aide alimentaire qui privilégie une offre diversifiée, équilibrée, de proximité et l'accès aux produits frais, ainsi qu'un accompagnement social destiné à favoriser l'accès aux droits et à une insertion sociale et économique des populations.

Considérant que le budget global de l'épicerie sociale est de 209 283 € pour l'année 2022, le CCAS sollicite une demande de subvention de fonctionnement de 66 000 € auprès du Conseil Départemental correspondant à 31,53% du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'épicerie sociale et tous documents nécessaires à cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
13741 Vitrolles  
Cedex  
Marilyne CZURKA

